

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 10

présenté par
M. Tardy et M. Saddier

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 10 :

« III. – Les I et II entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2019 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli, et de cohérence avec le niveau européen.